

AA136

BASES

2 jours 14 heures

965 €

Exonérés de TVA
Déjeuners offerts

Appliquer la loi Badinter dans la gestion des sinistres corporels

Comprendre les mécanismes et prendre des mesures pertinentes

OBJECTIFS

- **Connaître et comprendre les mécanismes de la loi Badinter et ses conséquences pour déterminer la responsabilité et le droit à indemnisation**

PROGRAMME

INTRODUCTION

Données chiffrées (parc automobile, importance de la branche, sinistralité)

A. DE LA RESPONSABILITÉ DU FAIT DES CHOSSES À LA LOI BADINTER

B. CONDITIONS D'APPLICATION DE LA LOI

1. Notion de véhicule terrestre à moteur et d'« outil »
2. Accident de la circulation : accident, lieu de circulation, communication d'un incendie, fait volontaire
3. Notion d'implication : distinction entre implication et imputabilité
4. Application géographique de la loi
5. Accidents du travail

C. FIXATION DU DROIT À INDEMNISATION

1. Victimes conducteurs : notion de conducteur, faute
2. Victimes non-conducteurs
3. Victimes par ricochet
4. Accidents complexes

D. EXERCICE DU DROIT À INDEMNISATION

1. Titulaire de l'action
2. Débiteur : le conducteur et le gardien
3. Garant : l'assureur
4. Garant à titre subsidiaire : le FGAO, les exceptions de garantie opposables

E. INDEMNISATION DES VICTIMES

1. Procédures d'offre
2. Transaction
3. Paiement
4. Sanctions pour l'assureur

F. RECOURS EN CONTRIBUTION

1. Entre véhicules impliqués
2. Contre tout autre tiers

G. ÉVOLUTION DE LA LOI BADINTER

1. Conclusion

PUBLIC

- Chargés d'indemnisation chez les assureurs et courtiers
- Collaborateurs en charge du suivi des sinistres importants chez les réassureurs

PRÉ-REQUIS

Formations IFPASS suivies ou connaissances équivalentes.
AA017 - AL017

POINTS FORTS

Chacune des parties du programme fait l'objet d'apports techniques. Pour les renforcer, le formateur s'appuie sur l'analyse des évolutions jurisprudentielles déterminantes de la loi de 1985. Les participants réalisent des exercices pratiques pour consolider leurs connaissances.

FORMATEUR(S)

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance matériels et corporels automobile, formateur expert de l'Ifpass.

SESSION(S) 2018

Paris,

5 et 6 avril 
19 et 20 septembre

Strasbourg,

7 et 8 juin
3 et 4 décembre

Disponible en régions
sur demande

PERSONNALISATION DE PARCOURS

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

VALIDATION

Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.